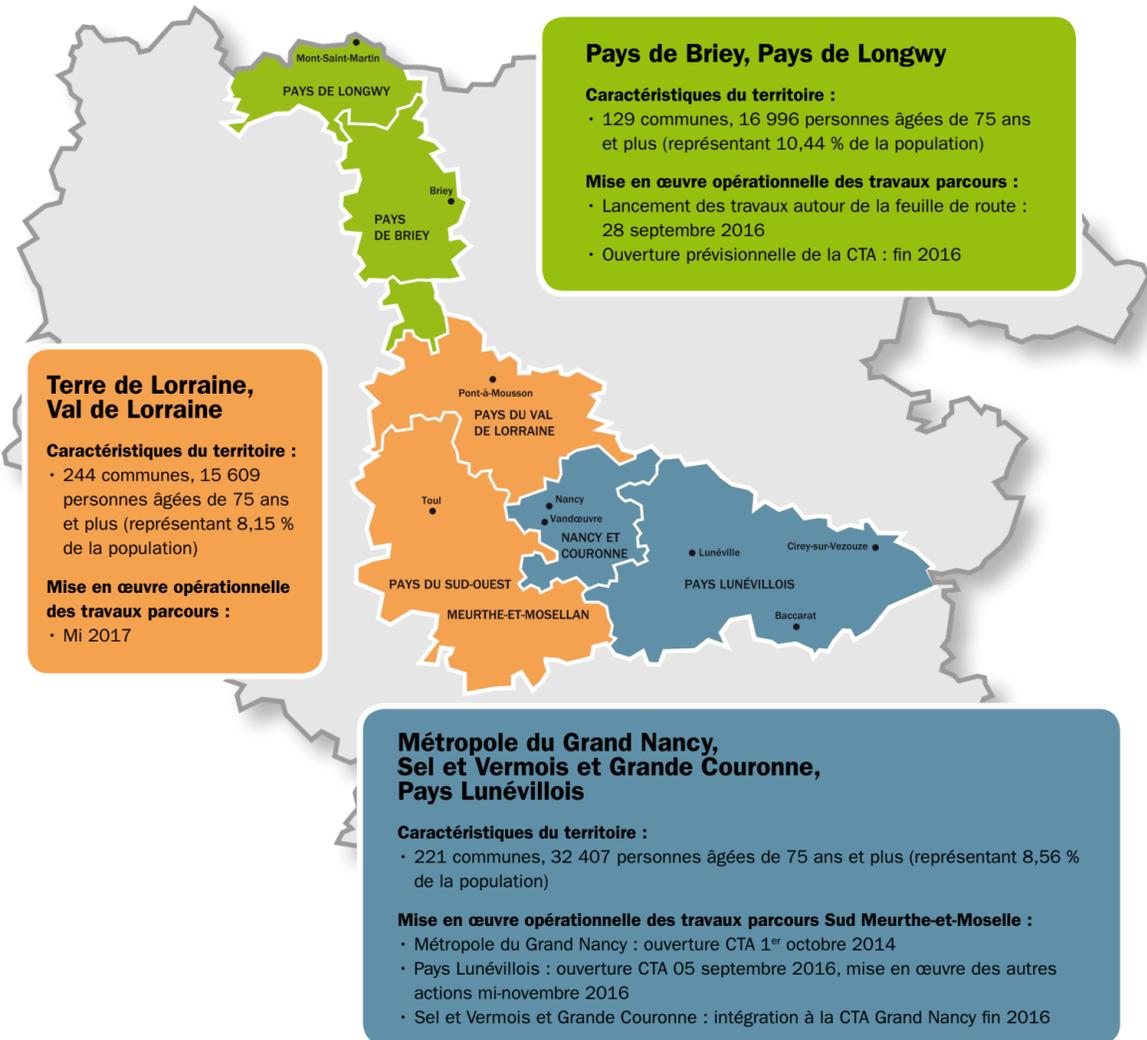


## L'EXPÉRIMENTATION DU PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Le département de Meurthe-et-Moselle couvre une superficie de 5 246 km<sup>2</sup> pour ses 594 communes, il compte 731 004 habitants en 2013, dont 65 012 personnes âgées de 75 ans et plus (représentant 8,89 % de la population).

Il est composé de 6 territoires de proximité. Compte tenu des caractéristiques de ces territoires et des dynamiques de projets menés par leurs acteurs de santé, les travaux d'extension du parcours des personnes âgées sont programmés en trois étapes suite au territoire pilote des 20 communes de la Métropole du Grand Nancy :

- 1/ Sel et Vermois et Grande Couronne, Pays Lunévillois
- 2/ Territoires de Briey et de Longwy
- 3/ Territoires de Terre de Lorraine et de Val de Lorraine



ARS Grand Est © 2016 | Conception graphique : primoplerron.com | Impression : CFAG Nancy

## UNE QUESTION SUR les parcours des personnes âgées

Numéro dédié  
Coordination Territoriale d'Appui (CTA)  
**03 55 68 50 90**

Horaires :  
Du lundi au vendredi - De 8h30 à 17h  
Samedi - De 8h30 à 12h

**Vous pouvez composer ce numéro pour toute difficulté ressentie dans l'accompagnement des personnes âgées, par exemple**

- Repérage et alerte des situations de risque de perte d'autonomie
- Toute demande autour d'un Plan Personnalisé de Santé (PPS)
- Recherche des expertises ou des prestations nécessaires
- Recherche d'appui aux démarches administratives
- Recherche des solutions évitant les points de rupture ville-hôpital
- Tout autre demande d'informations ou d'orientation

**Votre contact PAERPA à l'ARS Grand Est**  
**Dr Eliane Piquet, Déléguée Territoriale de Meurthe-et-Moselle**  
ars-grandest-dt54-delegue@ars.sante.fr | 03 57 29 02 34

Pour plus d'informations : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)  
rubrique "Lorraine/Qualité et Performance/Parcours de santé"



ARS Grand Est | 3 boulevard Joffre | CS 80 071 | 54036 Nancy cedex | Tél. : 03 83 39 30 30 | [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)



PARCOURS DE SANTÉ  
DES PERSONNES ÂGÉES  
EN RISQUE DE PERTE  
D'AUTONOMIE

**PAERPA**  
GAGNE DU TERRAIN EN  
MEURTHE-ET-MOSELLE

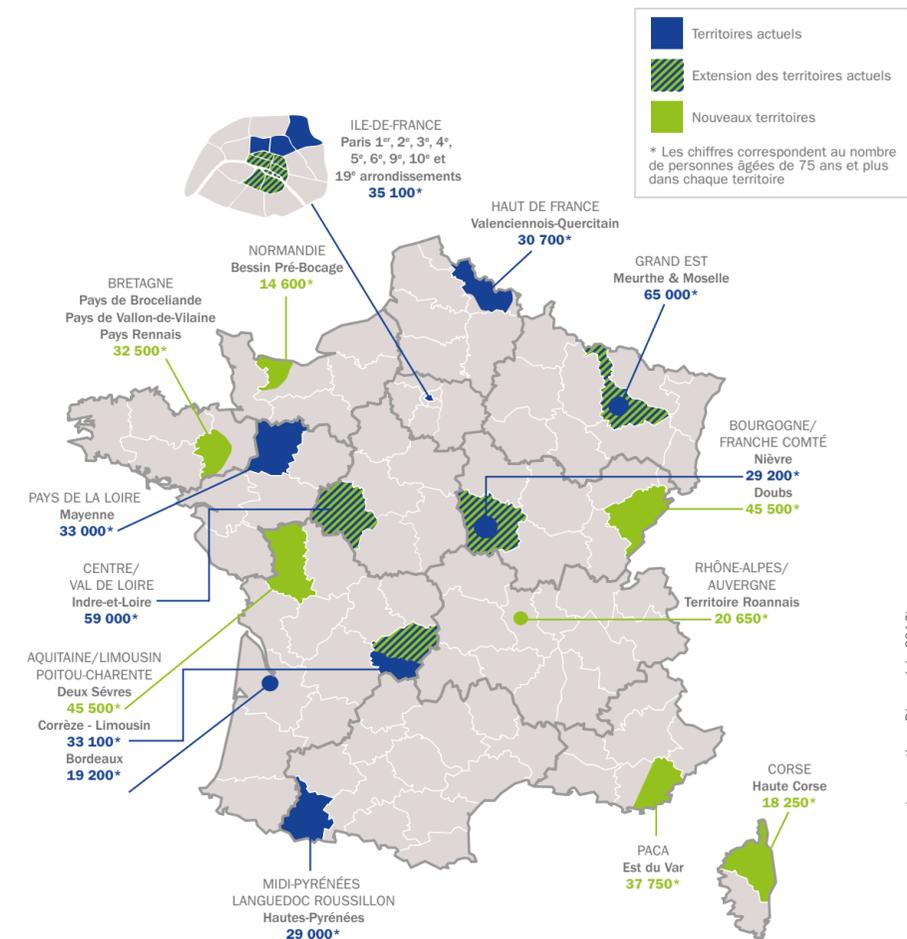


2016

Faire en sorte que chaque personne âgée reçoive les bons soins par les bons professionnels, dans les bonnes structures au bon moment, le tout au meilleur coût.

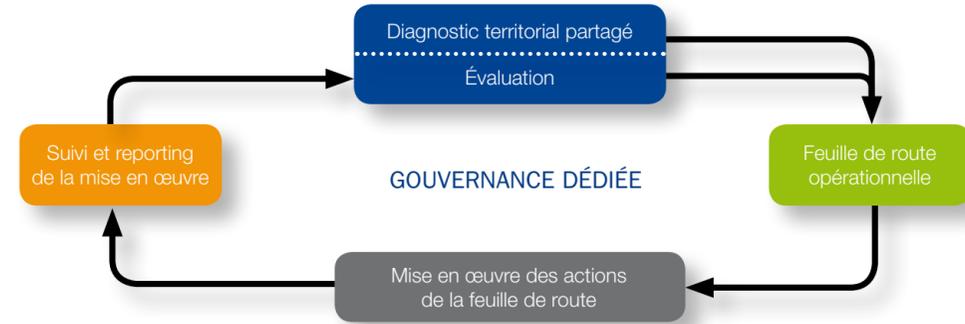
Le dispositif **PAERPA** (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie) vise à améliorer le parcours de santé des personnes âgées de 75 ans et plus, dont l'état de santé est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social.

Expérimenté initialement par 9 territoires pilotes depuis septembre 2013, le dispositif est étendu à 16 territoires depuis juin 2016 dans le cadre du Pacte Territoire Santé 2, et bénéficiera ainsi à près de 550 000 personnes âgées en France.



## CATALYSEUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

### Méthode participative de proximité

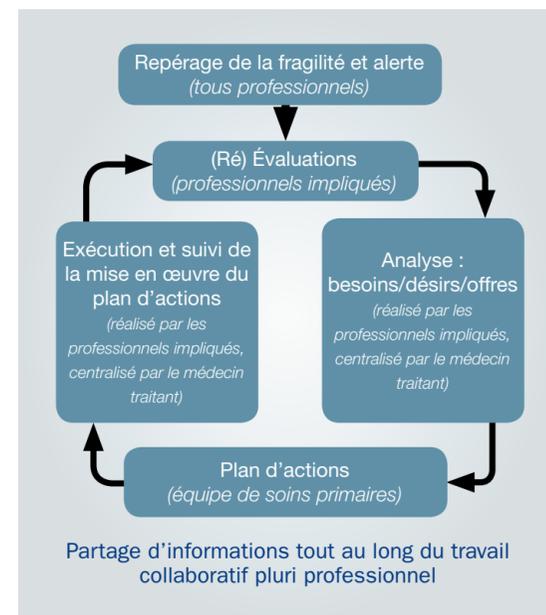


### Exemples des fiches actions de la feuille de route

- Repérage de la fragilité :**
  - Organiser des formations dédiées par et pour les professionnels du territoire
- Actions de prévention aux risques d'hospitalisation :**
  - Promouvoir des actions de conciliation médicamenteuse en ville et dans les établissements de santé
- Alternatives aux recours inadéquats à l'hospitalisation :**
  - Réaliser des téléconsultations gériatriques et géronto-psychiatriques entre un site expert et un EHPAD
  - Utiliser un séjour temporaire en EHPAD pour mieux sécuriser le retour à domicile après une hospitalisation court séjour
- Éviter des points de rupture de parcours :**
  - Anticiper les sorties d'hôpital et généraliser la Fiche de Sortie d'Hospitalisation (FSH)
  - Favoriser le partage d'informations pluri professionnel et déployer la plateforme collaborative LIGO

## ATOUS ET OUTILS POUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### Méthode



- Démarche centrée sur la personne âgée avec son consentement
- Décision médicale partagée
- Coopération interprofessionnelle non hiérarchique (protocoles, traçabilité, partage d'informations sécurisé...)

### Outils

#### Plan Personnalisé de Santé (PPS) et Coordination Clinique de Proximité (CCP)

La démarche PPS s'appuie sur une équipe de soins primaires (dénommée CCP) au plus près de la personne âgée, sous la responsabilité du médecin traitant.

Le PPS s'applique dans toutes les situations où un travail formalisé et tracé est utile entre acteurs de proximité. Il prend en compte les dimensions médicale, psychologique et sociale de l'accompagnement de la personne âgée, dans son environnement, en équipe pluri professionnelle.



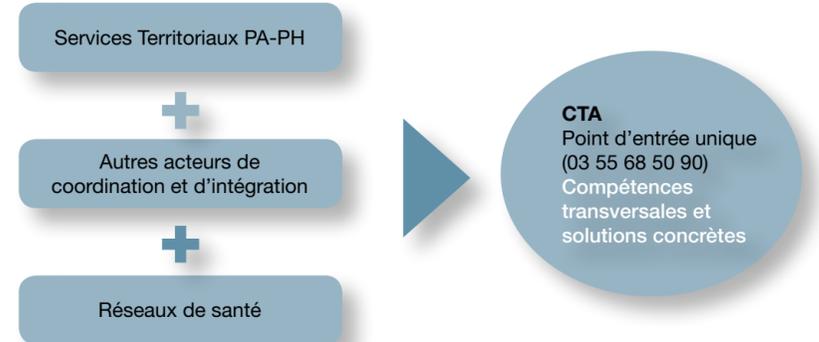
Le PPS promeut un **raisonnement par problématique** et des **éléments de langage commun** entre les acteurs sanitaire, médico-social et social. Ainsi, cet outil est **partagé avec l'ensemble des acteurs** de prise en charge et d'accompagnement du parcours de la personne âgée **via une plateforme collaborative dénommée LIGO**.  
 (Pour plus d'informations sur LIGO : [https://crm.sante-lorraine.fr/fichiers/videos/LIGO\\_FINAL.html](https://crm.sante-lorraine.fr/fichiers/videos/LIGO_FINAL.html))

### Appui aux professionnels pour la coordination des parcours complexes

En Meurthe-et-Moselle, l'expérimentation PAERPA a permis de préfigurer les **Coordonnations Territoriales d'Appui (CTA)** autour des quatre missions, afin de soutenir tous les professionnels impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées :

- Information et orientation vers les ressources sanitaires, médico-sociales et sociales du territoire
- Activation des expertises et prestations sanitaires, médico-sociales et sociales à la demande des professionnels
- Appui, en particulier aux médecins traitants, à l'organisation des parcours complexes pour une durée adaptée aux besoins
- Observation des événements de rupture de parcours, recensement des besoins et mise en place des outils et des méthodes partagés

En intégrant les compétences des services territoriaux PA/PH du Conseil départemental, des réseaux de santé et d'autres acteurs de coordination et d'intégration existants de leur territoire, ces CTA disposent des expertises transversales autour des parcours de santé des personnes âgées et apportent des réponses concrètes à des situations individuelles.



Dans le cadre de la Loi de modernisation de notre système de santé, ces CTA seront amenées à évoluer vers les **Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)**, qui assureront les missions similaires d'appui aux professionnels, mais pour toute situation complexe sans distinction d'âge, de handicap, ni de pathologie.